

Annexe 3

EXPRESSIONS, ABRÉVIATIONS ET TERMES COURANTS

(Les renseignements qui suivent se révéleront utiles au lecteur, mais n'ont aucune valeur légale.)

	Déplacements terrestres seulement
a.a.r. ou A/R	Tous risques – assurance maritime (against all risks).
A/C	Compte courant (account current).
a/c ou acct.	Voir C ^{1e} .
A/D	Délais non respectés.
Ad valorem	Proportionnel à la valeur.
Affréter	Prendre un navire en location pour son propre usage ou celui d'un client, en vue d'un seul déplacement (affrètement de voyage) ou pour une période donnée (affrètement à temps).
Allège	Chaland ou péniche.
a meta	Expression italienne signifiant que les profits et pertes sont partagés en deux parts égales de 50 p. cent.
a/s	Aux soins de.
A.T.	Termes américains.
Avarie	Perte ou dommages partiels.
Avarie particulière	Perte partielle due aux dangers de la mer, à distinguer de l'avarie commune.
Avarie sans pourcentage	Expression signifiant que l'indemnisation pour pertes partielles n'est pas assujettie au versement d'une franchise ou au calcul d'un pourcentage.
Avarie commune	Perte due au sacrifice délibéré de la totalité ou d'une partie de la cargaison ou à l'engagement de frais pour sauver le navire et la cargaison d'un danger commun (voir Jet à la mer). Ces pertes ou déboursés sont habituellement partagés entre les parties intéressées selon la valeur de leur intérêt.
Baraterie	Faute commise dans l'exercice de ses fonctions par le capitaine ou l'équipage d'un navire et entraînant la perte ou l'endommagement de la cargaison.